



Saisi de la douane abusif

Par **joylessboy**, le **29/04/2015 à 19:08**

Salut, j'aimerais avoir de l'aide, je suis d'Alsace étant à côté de l'Allemagne je me fournis en tabac là-bas car moins chère, bref, ma mère qui est sur Lyon a voulu que je la dépanne je lui est alors envoyé d'Alsace à Lyon deux sachets de 150 grammes, avec des tubes etc.... elle n'a reçu que les tubes avec sur le carton marqué saisi partiellement de la douane et avec les deux sachets de tabac en moins? on t'il le droit? et quel recours peut-on avoir? Même la poste a été choquée!!!

Par **moisse**, le **29/04/2015 à 19:15**

Il n'y a rien d'abusif, l'importation de tabac est tolérée uniquement pour sa consommation personnelle, ce qui n'est pas le cas présent.
Quand aux postiers choqués, il faut croire que la connaissance de leurs règles de fonctionnement n'est plus d'actualité.